
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 17 septembre 2025 à 9 h
salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Émilie Thuillier, Présidente du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
Mme Gracia Kasoki Katahwa, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Nadia Bastien, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
Mme Brigitte Grandmaison, Directrice générale adjointe - Services de proximité
M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée
M. Alex Norris, Conseiller associé
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. Pierre Lessard-Blais, Conseiller associé
M. François Limoges, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE25 1663

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 17 septembre 2025, en y retirant les points 12.001 et 20.014.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE25 1664

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 22 septembre 2025.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE25 1665

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE25 1666

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de la 1^{ère} prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 3 700 292,07 \$, taxes incluses, pour la location de circuits de transmission de données dans le cadre du contrat accordé à Bell Canada (CG24 0017), majorant ainsi le montant total du contrat à 11 381 903,71 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 281 027,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1259660001

CE25 1667

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, à compter du 22 septembre 2025, par laquelle ST/OPS Tactical Training Canada ULC, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des garrots médicaux tactiques pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 211 620,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21069;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de police de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1254336001

CE25 1668

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 707 354,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour la fourniture d'habits pour le combat incendie, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Innotex inc. (lots 1 et 2) (CG25 0458), majorant ainsi le montant total des ententes-cadres à 5 515 494,46 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1253838003

CE25 1669

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, d'une durée de sept mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, du sel de déglacage des chaussées, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21090;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Compass Minerals Canada Corp.	Groupe A (Sel régulier)	10 152 938,66 \$
Sel Windsor Itée	Groupe A (Sel régulier)	7 766 333,60 \$
Selto Distribution inc.	Groupe B (Sel traité)	1 982 542,67 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 3 980 362,99 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Compass Minerals Canada Corp., Sel Windsor Itée et Selto Distribution inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des villes liées participantes, du Jardin botanique et de la Société de transport de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1257362002

CE25 1670

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 63 mois, incluant deux options de renouvellement de 24 mois chacune, par laquelle Logistique Unicorp inc., seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services de gestion vestimentaire intégrée, pour une somme maximale de 38 656 217,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20718;
- 3- d'autoriser une dépense de 12 204 877,61 \$, taxes incluses, destinée aux frais de gestion par rapport aux prévisions;
- 4- d'autoriser une dépense de 78 746,39 \$, taxes incluses, à titre de frais d'implantation au Service de l'approvisionnement;
- 5- d'autoriser une dépense de 224 960,09 \$, taxes incluses, à titre de frais d'implantation au Service des technologies de l'information;
- 6- d'autoriser une dépense de 5 116 480,15 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 7- d'autoriser une dépense de 5 116 480,15 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 8- d'autoriser une dépense de 767 472,02 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 9- de prévoir des ajustements de la base budgétaire du Service de l'approvisionnement de 1 633 800 \$ pour 2027, de 70 400 \$ pour 2028, de 72 600 \$ pour 2029 et de 74 700 \$ pour 2030 (montants nets de ristournes), tels que décrit dans la certification de fonds;
- 10- de procéder à une évaluation du rendement de Logistique Unicorp inc.;
- 11- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services utilisateurs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1259109001

CE25 1671

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, incluant une option de prolongation de 24 mois, par laquelle Cofomo inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la prestation de services de techniciens informatiques, pour une somme maximale de 4 929 495,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21055;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Cofomo inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement et du PDI du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1259563015

CE25 1672

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre d'une durée de cinq ans, par laquelle Accessoires Outillage Limitée, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la location de balais de rue compacts de type aspirateur d'une capacité nominale de 5 mètres cubes, sans opérateur et avec entretien, pour une somme maximale de 6 154 239,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21062;
- 3- d'autoriser une dépense de 923 135,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Accessoires Outillage Limitée;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1256711005

CE25 1673

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'annuler le budget de revenus équivalent aux dépenses de 76 798,13 \$, taxes incluses, pour les travaux d'Énergir intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente, dans le cadre des travaux de réfection des structures du passage inférieur de l'avenue Papineau - rue des Carrières (CG25 0201);
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 10 885,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, dans le cadre du contrat accordé à Loiselle inc.;
- 3- d'autoriser une dépense additionnelle de 79 827,38 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1247231054

CE25 1674

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à CGI Environnement inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux de réhabilitation du collecteur Iberville-Larivière-Fullum, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 3 040 054,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P2534-204516-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 608 010,89 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 212 703,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de CGI Environnement inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1256666001

CE25 1675

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Demospec Déconstruction inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux de décontamination et de déconstruction de l'édifice situé au 11, rue Marie-Anne Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 282 315,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15974;
- 2- d'autoriser une dépense de 56 463,07 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 42 347,30 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1259544001

CE25 1676

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Groupe DCR (9282-0786 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux d'aménagement et de correctifs exigés par le Service de sécurité incendie de Montréal aux usines de production d'eau potable de Dorval et de Lachine, pour une période de neuf mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 2 745 844,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offre public DEP-P2526-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 274 584,44 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 137 292,22 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe DCR (9282-0786 Québec inc.);
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1257572002

CE25 1677

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à CGI Environnement inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux de réhabilitation de conduite d'égout par chemisage dans l'avenue Vincent-D'Indy, du boulevard du Mont-Royal au chemin de la Côte-Sainte-Catherine, dans l'arrondissement d'Outremont, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 839 388,78 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 505601;
- 2- d'autoriser une dépense de 125 908,32 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 26 444,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de CGI Environnement inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1257231063

CE25 1678

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Environnement routier NRJ inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour des travaux d'aménagement paysager, de voirie et de sécurisation du site accueillant les habitations modulaires avec accompagnement sur le terrain de la Ville de Montréal situé au 100, avenue de Louvain Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 252 333,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15971;
- 2- d'autoriser une dépense de 25 233,39 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement d'Environnement routier NRJ inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1255386006

CE25 1679

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Insituform Technologies Limited, un contrat pour des travaux de réhabilitation du collecteur d'égout pluvial d'agglomération Smith (Brunet), entre l'avenue Carson et place Sims, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 4 921 957,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P24022-195976-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 984 391,46 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 196 878,30 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Insituform Technologies Limited;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1250172001

CE25 1680

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente de l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Construction Deric inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux de construction du système de relèvement du secteur 713 dans le cadre du projet de désinfection de la station des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Lot 8a), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 287 000,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DPM-P2519-188997-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 264 350 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 52 870 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Construction Deric inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1255606003

CE25 1681

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Environnement Routier NRJ inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation ainsi que des utilités publiques, dans le boulevard Henri-Bourassa, entre la rue Lajeunesse et l'avenue Hamelin, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 23 710 144,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 523101;
- 3- d'autoriser une dépense de 3 556 521,68 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 3 638 332,72 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement d'Environnement Routière NRJ inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1257231055

CE25 1682

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Hudson Six Civil Inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux d'infrastructures destinés à alimenter les habitations modulaires avec accompagnement sur le terrain de la Ville de Montréal situé au 100, avenue de Louvain Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 502 545,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15977;
- 2- d'autoriser une dépense de 50 254,54 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Hudson Six Civil inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1259958002

CE25 1683

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Les Excavations Lafontaine inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau et de conduite d'égout et de travaux connexes dans l'avenue De Lorimier, entre les rues Notre-Dame et Sherbrooke et les rues adjacentes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 937 070,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P2531-202321-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 340 560,56 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 887 178,14 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Excavations Lafontaine inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1250194001

CE25 1684

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 82 184,13 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en science du bâtiment dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Solutions d'affaires UL Canada inc. (CG17 0312), majorant ainsi le montant total du contrat à 640 575,16 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 8 218,41 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1258009002

CE25 1685

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 52 773,53 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en gestion financière du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à CIMA+ s.e.n.c. (BC1625520);
- 2- d'autoriser une dépense de 7 916,03 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'autoriser un virement budgétaire au Programme décennal d'immobilisations de 176 000 \$, net de ristourne, en 2025 du programme 30910 – Optimisation des espaces administratifs vers le projet 66034 – Rénovation de l'hôtel de ville au sein du Service de la gestion et de la planification des immeubles;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1255965005

CE25 1686

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres d'une durée de 36 mois, avec les firmes ci-après désignées ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels de surveillance des travaux dans le cadre des programmes de réhabilitation des conduites d'eau potable par chemisage, de remplacement des entrées de service en plomb et de réhabilitation des conduites d'égout par chemisage, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21059;

<u>Firmes</u>	<u>Contrat</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Artelia Canada inc.	1	11 583 731,25 \$
CIMA+ s.e.n.c.	2	8 351 875,98 \$

- 3- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à prolonger les contrats pour une prolongation de six mois chacune, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les enveloppes budgétaires n'ont pas été épuisées, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;
- 4- de procéder aux évaluations du rendement de Artelia Canada inc. et CIMA+ s.e.n.c.;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1257231046

CE25 1687

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres d'une durée de 60 mois, avec les firmes ci-après désignées ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels de gestion et de contrôle de chantiers pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, pour les sommes maximale indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21093;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses - excluant contingences, variation de quantités, incidences)
GLT+ inc.	Services professionnels de gestion et de contrôle de chantiers	1 878 921,45 \$
Cima+ s.e.n.c.	Services professionnels de gestion et de contrôle de chantiers	2 082 542,18 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 792 292,73 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à l'évaluation du rendement de GLT+ inc. et de CIMA + s.e.n.c.;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1258516001

CE25 1688

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de contrat de location entre la Ville de Montréal, les centres de services scolaires et les commissions scolaires du territoire de la Ville de Montréal, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2028;
- 2- d'autoriser une dépense totale 19 660 725 \$, taxes incluses, pour les années 2026 à 2028, soit 5 700 000 \$, plus les applicables, par année;
- 3- d'autoriser un budget additionnel en revenus et dépenses pour un montant de 1 900 000 \$ par année en 2026, 2027 et 2028 pour le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports;
- 4- de prioriser la demande d'ajustement à la base budgétaire pour 2026 à 2028 dans le cadre du processus budgétaire en cours de 1 900 000 \$ par année pour les années 2026, 2027 et 2028, pour un ajustement total de 5 700 000 \$;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1259622008

CE25 1689

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal, les centres de services scolaires et les commissions scolaires du territoire de la Ville de Montréal, établissant les modalités et les conditions de location des installations municipales, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028;
- 2- d'autoriser la réception d'une somme totale de 6 553 575 \$, taxes incluses, à cette fin, soit 1 900 000 \$, plus les taxes applicables, par année de 2026 à 2028;
- 3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1259622007

CE25 1690

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'addenda 1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et le Conseil d'économie sociale de l'île de Montréal (CG25 0495), afin d'apporter une modification à la source de financement;
- 2- d'autoriser la modification de la source de financement, en remplaçant le Fonds Régions et Ruralité - Volet 2 - développement territorial par l'Entente Réflexe 3.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1250193002

CE25 1691

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal s'engage à acquérir de 9103-3522 Québec inc., à des fins de parc à caractère régional, le lot 6 618 685 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 14 583,3 mètres carrés, situé sur la rue de Contrecoeur, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour la somme de 6 007 445 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant;

- 2- d'autoriser la signature de l'acte, pourvu que cet acte de vente soit, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, substantiellement conforme au projet d'acte qui se trouve dans l'intervention du Service des affaires juridiques;
- 3- d'autoriser la signature de toutes conventions de services professionnels entre le Vendeur et le notaire fiduciaire, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville de Montréal, le cas échéant;
- 4- d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom de 9103-3522 Québec inc., ou au nom du notaire fiduciaire en fidéicommis du Vendeur, le cas échéant;
- 5- d'autoriser un ajustement non récurrent de la base budgétaire de 42 000 \$ en provenance du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports vers le Service de la gestion et de la planification des immeubles pour 2026 afin de couvrir les frais de sécurisation;
- 6- de verser l'immeuble dans le domaine public à la signature de l'acte;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1259245002

CE25 1692

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède à la Société d'habitation et de développement de Montréal, ses droits dans les propriétés sises aux 20 emplacements suivants : 4550-4564 Saint-Antoine Ouest/4531-4561 Saint-Jacques, 9555 Hochelaga Est, 126-136 Turgeon, 1729-1735 Alexandre-de-Sève, 1620-1630 de la Visitation, 1885-1889 Panet, 1796-1800 De Champlain/1591-1595 La Fontaine, 4555 Ontario Est, 1975 René-Lévesque Ouest, 2250-2290 Quesnel, 1826-1848 Wolfe, 2324-2334 Quesnel, 2080-2090/2100-2110/2120-2124 Montcalm, 6190 Monkland, 1350-1398 La Fontaine/1727-1745 Panet, 2615 Henri-Bourassa Est, 3055 Delisle, 425 Sherbrooke Est, 655-683 Vinet et 740-770 Lucien L'Allier/775-785 Versailles, connus comme étant respectivement les lots 4 140 655, 1 294 900, 1 574 115, 1 567 328, 1 567 228, 1 566 862, 1 567 345, 1 878 664, 1 064 647, 4 142 092, 1 565 539, 4 142 083, 1 565 337, 2 604 212, 1 567 025 et 1 567 026, 1 742 368, 4 141 277, 1 201 839, 4 142 041 et 4 145 343 et 4 089 422 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme totale de 454 912,57 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant;
- 3- d'autoriser la signature de l'acte de cession, qui devra être substantiellement conforme au projet d'acte;
- 4- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1259920010

CE25 1693

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation du Québec pour l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 2 003 828, 2 003 142, 1 443 754, 1 885 213 et 1 885 214 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 2 699,3 mètres carrés, sur lequel sont érigés les bâtisses situées au 4400-4420, avenue Coloniale, 3535-3545, rue de Bullion, 4670-4680, avenue de l'Hôtel-de-Ville, et 4025, rue Saint-André, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 10 ans, du 1^{er} décembre 2025 au 30 novembre 2035, moyennant une rente annuelle de 3 120 \$. La rente consentie représente une subvention totale de 3 930 000 \$ pour la période de prolongation;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de modification de l'emphytéose pourvu que cet acte de modification soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1259920001

CE25 1694

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation du Québec pour l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 1 381 058, 1 382 383, 1 382 384, 1 382 395, 1 851 651, 1 851 649 et 1 851 608 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 3 899,6 mètres carrés, sur lequel sont érigés les bâtisses situées au 2412-2416, rue Augustin-Cantin, 720, rue Charlevoix, 840, rue Charlevoix, 1125-1135, rue Jardin et 1150-1160, rue Jardin, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 10 ans, du 1^{er} janvier 2026 au 30 décembre 2035, moyennant une rente annuelle de 4 080 \$. La rente consentie représente une subvention totale de 3 990 000 \$ pour la période de prolongation;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de modification de l'emphytéose pourvu que cet acte de modification soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1259920002

CE25 1695

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation du Québec pour l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 1 573 516, 1573 296, 1 573 297, 1573 298 et 1 573 269 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 3 886,88 mètres carrés, sur lequel sont érigés les bâtisses situées au 160-190, rue Rose de Lima, 145-155 et 165-175, rue Saint-Augustin, 5055, rue Sainte-Marie et 170-174, rue Turgeon, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 10 ans, du 1^{er} décembre 2025 au 30 novembre 2035, moyennant une rente annuelle de 4 960 \$. La rente consentie représente une subvention totale de 4 680 000 \$ pour la période de prolongation;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de modification de l'emphytéose pourvu que cet acte de modification soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1259920003

CE25 1696

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Société québécoise des infrastructures, à des fins d'assemblage à son bâtiment principal et d'entreposage, des terrains vacants connus et désignés comme étant les lots réservés 6 700 464, 6 700 466, 6 700 468 et 6 700 456 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 4 352 mètres carrés, pour une somme de 1 171 123 \$, plus les taxes applicables;
- 2- de retirer du domaine public les lots 1 260 686, 1 260 693 et 1 260 694 ainsi qu'une partie du lot 1 260 691 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1255792007

CE25 1697

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'acte de modification de l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation et de développement de Montréal publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous les numéros 3 655 464 et 28 815 549, pour la propriété située au 60-100, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour fixer à 54 mois à compter du sinistre les délais pour exercer la faculté d'abandon et pour entreprendre des travaux de reconstruction, le tout conformément au projet d'acte;
- 2- d'autoriser le greffier ou le greffier adjoint de la Ville à signer l'acte pourvu que celui-ci soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques, au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1256037001

CE25 1698

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet d'addenda à la promesse tripartite par laquelle la Ville de Montréal vend à 9536-1135 Québec inc. et Utile Développement, l'immeuble connu comme l'Îlot Voyageur Sud, constitué des lots 3 523 567 et 3 523 568 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 7 062 mètres carrés, avec bâtiment dessus érigé, situé au 505, boulevard De Maisonneuve Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une somme de 20 000 000 \$ payable avec intérêts, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'addenda.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1254501006

CE25 1699

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver un projet d'acte de cession par lequel la Ville de Montréal cède, sans contrepartie monétaire, à la Fiducie d'utilité sociale de l'Écoquartier Louvain, un terrain constitué du lot 6 592 719 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 6 681 mètres carrés, situé à l'ouest de l'avenue Christophe-Colomb et au nord de la rue Louvain Est, à des fins de construction de logements sociaux et abordables, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'autoriser la radiation des actifs de la Ville de Montréal, la valeur aux livres de l'immeuble cédé sans contrepartie, d'une valeur restante aux livres de 139 496,64 \$, cette dépense étant entièrement assumée par le Service de l'habitation pour l'agglomération;
- 4- d'autoriser la signature de l'acte conditionnellement à la création de la Fiducie d'utilité sociale de L'Écoquartier Louvain, répondant aux exigences de l'entente de collaboration;
- 5- d'autoriser la signature de l'acte de cession entre la Ville de Montréal et la Fiducie d'utilité sociale de l'Écoquartier Louvain, en autant que l'acte soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, au projet d'acte de cession susmentionné;
- 6- de fermer et retirer l'immeuble du domaine public, à toute fin que de droit;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1259652002

CE25 1700

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver un projet de promesse bilatérale par lequel la Ville de Montréal cède, sans compensation financière, à l'Espace La Traversée, à des fins de réalisation d'un projet résidentiel locatif à vocation sociale et abordable, un immeuble vacant d'une superficie de 4 777,7 mètres carrés, constitué d'une partie du lot 2 648 223 (lot projeté 6 696 295) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans la partie sud-est du site de l'ancien hippodrome, lequel fait partie intégrante du Quartier Namur-Hippodrome, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, le tout, selon les termes et conditions stipulées au projet de promesse bilatérale;
- 3- de fermer et de retirer du domaine public la partie du lot 2 648 223 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, correspondant au lot projeté 6 696 295;
- 4- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de cession, sous réserve de la réception d'une confirmation écrite attestant que l'opération cadastrale est complétée et que les nouveaux lots créés et publiés au registre foncier sont conformes à la promesse;
- 5- d'autoriser l'Espace La Traversée à entreprendre les travaux de construction dès la finalisation de l'opération cadastrale, et ce, avant la signature de l'acte de cession;

- 6- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de cession, sous réserve de la réception d'une confirmation écrite démontrant que l'Espace La Traversée a obtenu le financement nécessaire à la réalisation du projet;
- 7- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de cession, pour autant que, selon l'avis du Service des affaires juridiques, la version finale de l'acte soit substantiellement conforme à la promesse bilatérale jointe au présent dossier décisionnel;
- 8- d'autoriser une dépense de dépréciation de 877 488 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation;
- 9- d'imputer ces revenus et ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1258290003

CE25 1701

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver un projet d'acte d'échange entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal, par lequel, la Ville cède trois terrains constitués des lots 5 207 395, 5 622 569 et 5 622 571 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à l'Université de Montréal et par lequel l'Université de Montréal cède le terrain constitué du lot 5 273 850 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à la Ville de Montréal, le tout, pour une soulte de 823 764,06 \$ en faveur de la Ville de Montréal;
- 3- d'autoriser une dépense de 434 420,78 \$, pour assumer les coûts des taxes;
- 4- de fermer et de retirer du domaine public les lots 5 207 395, 5 622 569 et 5 622 571 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à toutes fins que de droit;
- 5- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la création d'une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques pour la protection du collecteur d'égout, grevant une partie des lots 5 207 395, 5 273 833 et 5 273 834 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1259920006

CE25 1702

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Société d'habitation et de développement de Montréal, à des fins de logements sociaux et abordables, un terrain vacant constitué du lot 6 222 957 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé sur la 2^e Avenue à l'est de la place Chassé et au sud du boulevard Saint-Joseph, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, d'une superficie de 1639,5 mètres carrés, pour une somme totale de 564 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'autoriser le greffier de la Ville à signer un acte de vente substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
- 4- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à 564 000 \$ au Service de l'habitation pour la revente de l'immeuble pour l'année 2025;
- 5- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1255639003

CE25 1703

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver deux projets d'acte par lesquels la Ville de Montréal vend à la société paramunicipale à but non lucratif, la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), à des fins de logement abordable, deux immeubles abritant des conciergeries situés respectivement au 2250, rue Plessis dans l'arrondissement de Ville-Marie et au 5697, avenue de Lorimier dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, d'une superficie totale de terrain de 1 032,9 mètres carrés, pour une somme totale de 216 908,60 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, selon les termes et conditions stipulés aux projets d'actes;
- 2- d'autoriser une dépense de dépréciation de 5 000 000 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation;
- 3- d'autoriser le greffier de la Ville à signer ces actes de vente substantiellement conformes aux projets d'actes joints au présent dossier décisionnel;
- 4- d'amender l'annexe 1 de la convention de gestion conclue avec la SHDM pour y retirer les deux immeubles;
- 5- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1254333001

CE25 1704

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet de sous-permission d'occupation et d'utilisation d'espaces par lequel la Ville de Montréal prête à La Société canadienne de la Croix-Rouge, pour une période de six mois, à compter du 1^{er} novembre 2025, un bâtiment situé entre le boulevard Marcel-Laurin et la rue Grenet, à l'angle du boulevard Thimens, d'une superficie de 840 mètres carrés, à des fins d'une halte-chaleur pour une clientèle en situation d'itinérance, le tout, selon les termes et conditions prévus à la sous-permission d'occupation et d'utilisation d'espaces.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1255323015

CE25 1705

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Société d'habitation et de développement de Montréal, pour une période de 23 ans, à compter du 1^{er} janvier 2026, l'immeuble, d'une superficie de 224 021 pieds carrés, situés au 303, rue Notre-Dame Est, à des fins administratives, moyennant un loyer total de 208 661 228,45 \$, non taxable, le tout, selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1255323010

CE25 1706

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'acte visant la modification des conditions d'exercice de la servitude de passage et de tréfonds pour l'installation de tuyaux d'égout et d'aqueduc, ainsi que leurs accessoires et pour l'entretien de ses dernières, publiée sous le numéro 3 819 615, à intervenir entre la Ville de Montréal et 9467-9750 Québec inc., pour l'assiette située sur une partie du lot 6 659 560 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, du côté ouest du boulevard des Galeries-d'Anjou, au nord de la rue Bélanger, dans l'arrondissement d'Anjou, le tout sans contrepartie financière;

- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de modification de la servitude substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1255639004

CE25 1707

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser la réception d'un soutien financier de 2 150 695 \$ en provenance du ministère des Ressources naturelles du Canada dans le cadre du volet 2 du Programme de l'efficacité énergétique Fonds d'accélération des codes;
- 2- d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et Sa Majesté le Roi du Chef de Canada, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser un budget additionnel en revenus et en dépenses de 2 150 695 \$ à la Direction générale de la Ville de Montréal, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1258856001

CE25 1708

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet d'addenda 1 modifiant la convention de contribution financière intervenue entre UTILE Concordia et la Ville de Montréal (CM24 1137), afin de modifier la séquence des versements et à ce que UTILE Concordia puisse se conformer aux conditions de financement de la Société canadienne d'hypothèques et de logements dans le cadre du Programme de prêts pour la construction d'appartements.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1259499001

CE25 1709

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser le versement d'un soutien financier de 3 300 000 \$ à la Société d'habitation et de développement de Montréal, pour la période de 2025 à 2027, pour le démarrage et le pré-développement des projets favorisant la création ou le maintien de logements hors marché;
- 2- d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les conditions et les modalités du versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1256898002

CE25 1710

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'addenda 1 à la convention initiale intervenue entre la Ville de Montréal et Objet de mémoire - Groupe d'action muséologique (CE24 1480), permettant l'utilisation de la somme résiduelle pour finaliser l'édition du catalogue de la collection.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1253205005

CE25 1711

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet d'addenda 1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Laboratoire sur l'agriculture urbaine (CM24 0403) afin de prolonger la durée de la convention jusqu'au 30 avril 2026, pour le projet de « Serre Louvain Ouest » dans le cadre du programme municipal Montréal en commun, issu de la candidature gagnante de la Ville pour le Défi des villes intelligentes du Canada.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1258047001

CE25 1712

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 10 000 \$ à Prix de la danse de Montréal pour la remise du Grand prix de la danse de Montréal 2025;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1250030004

CE25 1713

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ au Centre des arts de la scène Pauline Julien pour la réalisation de son plan d'action 2025-2026 dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal MCC/Ville 2024-2027 (EDCM);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1257840002

CE25 1714

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 6 703 528 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), soit 2 190 409 \$ en 2026, 2 234 217 \$ en 2027 et 2 278 902 \$ en 2028, pour la poursuite des activités du Service de référence pour les personnes en situation de perte de logement et l'accompagnement des ménages vulnérables à la préparation de leur logement avant une intervention d'extermination ou au désencombrement;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser des dépenses à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) de 3 354 653 \$ en 2026, de 3 421 746 \$ en 2027 et de 3 490 181 \$ en 2028, pour le remboursement des frais d'hébergement temporaire;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1257087002

CE25 1715

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 50 000 \$ à Divertir IA pour la tenue du Grand rassemblement E-AI 2026, du 18 au 19 février 2026;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1257019004

CE25 1716

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 1 750 000 \$ à Les YMCA du Québec afin de réaliser les activités et les services prévus de son plan d'action, pour la période du 8 octobre 2025 au 31 décembre 2026;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.052 1259666003

CE25 1717

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 50 000 \$ à Vivre en Ville pour la réalisation d'une étude sur le marché locatif et l'alimentation en données de son outil « Registre des loyers »;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.053 1258146001

CE25 1718

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 400 000 \$ à Partenariat du Quartier des spectacles pour la réalisation de son projet d'animation de la rue Sainte-Catherine Ouest, LUMINO+;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.054 1258781006

CE25 1719

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 20 000 \$ à Immigrant Québec, pour la tenue du Salon de l'immigration et de l'intégration au Québec afin de participer et positionner Montréal comme ville d'accueil francophone lors de l'édition qui se tiendra les 29 et 30 octobre 2025;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.055 1259939005

CE25 1720

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 50 000 \$ à Rue Action Prévention Jeunesse pour la réalisation de son projet « Cohabitation sociale dans le secteur de La Station avec le Projet MARC », pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 mars 2026, dans le cadre d'une convention d'aide financière du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.056 1258119001

CE25 1721

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 78 000 \$ à MTL 24/24 pour l'organisation de trois événements de concertation sur la thématique de la vie nocturne en 2025;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.057 1258994017

CE25 1722

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 40 000 \$ à Partenariat du Quartier des spectacles pour son projet visant à développer le Pôle de vitalité nocturne Quartier des spectacles en 2025;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.058 1258994016

CE25 1723

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 50 000 \$ à Centre Culturel Georges-Vanier pour la réalisation d'un projet en mutualisation en loisir culturel et pratique artistique amateur, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2021-2024;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.059 1254742001

CE25 1724

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 135 000 \$ à MAI (Montréal Arts Interculturels) pour la réalisation en 2025-2026 de son programme d'accompagnement dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2024 - 2027;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.060 1258488003

CE25 1725

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 450 000 \$ au Conseil québécois du commerce de détail afin de soutenir son projet PME en mouvement – Hop! Le Sommet – Maillage, pour les années 2026-2027-2028;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.061 1257797003

CE25 1726

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 600 000 \$ à l'Association des sociétés de développement commercial de Montréal (ASDCM), pour les années 2026, 2027 et 2028, dans le cadre de son projet d'accompagnement et de développement des sociétés de développement commercial;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.062 1257797004

CE25 1727

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 20 000 \$ à Centre de justice des Premiers Peuples de Montréal pour la création d'espaces culturellement sécurisants, en valorisant les savoirs autochtones à travers des événements publics et en favorisant l'acceptabilité sociale de ses actions auprès du voisinage;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.063 1255712002

CE25 1728

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'addenda 1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Concertation régionale de Montréal, pour la réalisation de son Plan d'action 2025-2028 (CG25 0314);

- 2- d'autoriser une modification à la source de financement des deux premiers versements d'un montant total de 1 333 333 \$, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.064 1258379004

CE25 1729

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver une promesse bilatérale, par laquelle la Ville de Montréal s'engage à vendre à l'organisme sans but lucratif, Mission Old Brewery, à des fins de logements social, un immeuble situé au 7120, rue D'Iberville, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, constitué du lot 2 167 490 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 374,6 mètres carrés, pour une somme totale de 200 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, selon les termes et conditions stipulés dans la promesse bilatérale;
- 2- d'autoriser une dévaluation de 1 430 000 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation pour la revente de l'Immeuble pour l'année 2025;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalents de 200 000 \$, pour l'année 2025, au Service de l'habitation pour la revente de l'Immeuble pour l'année 2025;
- 4- d'amender l'annexe 1 de la convention de gestion conclue avec la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) pour y retirer l'Immeuble;
- 5- d'approuver tout projet d'acte de vente résultant de la promesse bilatérale, en autant que tel projet d'acte de vente soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, aux termes et conditions de la promesse bilatérale;
- 6- d'autoriser le greffier de la Ville, à signer la promesse bilatérale ainsi que l'acte de vente résultant de la promesse bilatérale, en autant que tel acte de vente soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, aux termes et conditions de la promesse bilatérale;
- 7- de fermer et retirer l'immeuble du domaine public de la Ville, à toute fin que de droit, telle fermeture et tel retrait étant effectifs à compter de la signature de l'acte de vente résultant de la promesse bilatérale.
- 8- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.065 1256037002

CE25 1730

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver une promesse bilatérale, par laquelle la Ville de Montréal s'engage à vendre à l'organisme sans but lucratif, la Société de gestion Querbes inc., à des fins d'habitation, notamment de logement social et abordable, un immeuble situé au 7898, rue Berri, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, constitué du lot 3 456 363 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 260,1 mètres carrés, pour une somme totale de 400 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, selon les termes et conditions stipulés dans la promesse bilatérale;
- 2- d'autoriser une dévaluation de 1 165 000 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation pour la revente de l'immeuble pour l'année 2025;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalents de 400 000 \$, pour l'année 2025, au Service de l'habitation pour la revente de l'immeuble pour l'année 2025;
- 4- d'amender l'annexe 1 de la convention de gestion conclue avec la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) pour y retirer l'Immeuble;
- 5- d'approuver tout projet d'acte de vente résultant de la promesse bilatérale, en autant que tel projet d'acte de vente soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, aux termes et conditions de la promesse bilatérale;
- 6- d'autoriser le greffier de la Ville à signer la promesse bilatérale ainsi que l'acte de vente résultant de la promesse bilatérale, en autant que tel acte de vente soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, aux termes et conditions de la promesse bilatérale;
- 7- de fermer et retirer l'immeuble du domaine public de la Ville, à toute fin que de droit, telle fermeture et tel retrait étant effectifs à compter de la signature de l'acte de vente résultant de la promesse bilatérale;
- 8- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.066 1256037003

CE25 1731

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de promesse bilatérale, par lequel la Ville de Montréal s'engage à vendre à l'organisme sans but lucratif Gérer son quartier, à des fins de logements social, un immeuble situé au 701, rue du Couvent, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué du lot 4 141 147 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour un montant total de 126 732 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout, selon les termes et conditions prévus à la promesse bilatérale;
- 2- d'autoriser une dévaluation de 673 268 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation pour la revente de l'immeuble pour l'année 2025;

- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalents à 126 732 \$ pour l'année 2025 au Service de l'habitation pour la revente de l'immeuble pour l'année 2025;
- 4- d'amender l'annexe 1 de la convention de gestion conclue avec la Société d'habitation et de développement de Montréal pour y retirer l'immeuble;
- 5- d'approuver tout projet d'acte de vente résultant de la promesse bilatérale, en autant que tel projet d'acte de vente soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, aux termes et conditions de la promesse bilatérale;
- 6- d'autoriser le greffier de la Ville à signer la promesse bilatérale ainsi que l'acte de vente résultant de la promesse bilatérale, en autant que tel acte de vente soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, aux termes et conditions de la promesse bilatérale;
- 7- de fermer et retirer l'immeuble du domaine public de la Ville, à toute fin que de droit, telle fermeture et tel retrait étant effectifs à compter de la signature de l'acte de vente résultant de la promesse bilatérale;
- 8- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.067 1255792012

CE25 1732

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver une promesse bilatérale, par laquelle la Ville de Montréal s'engage à vendre à Gérer son quartier, à des fins de logement social, un immeuble situé au 2661-2663, rue Centre, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué du lot 1 380 819 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme totale de 305 161 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout, selon les termes et conditions prévus dans la promesse bilatérale;
- 2- d'autoriser une dévaluation de 1 079 839 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation pour la revente de l'Immeuble pour l'année 2025;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à 305 161 \$, pour l'année 2025, au Service de l'habitation pour la revente de l'Immeuble pour l'année 2025;
- 4- d'amender l'annexe 1 de la convention de gestion conclue avec la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) pour y retirer l'Immeuble;
- 5- d'approuver tout projet d'acte de vente résultant de la promesse bilatérale, en autant que tel projet d'acte de vente soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, aux termes et conditions de la promesse bilatérale;
- 6- d'autoriser le greffier de la Ville, à signer la promesse bilatérale ainsi que l'acte de vente résultant de la promesse bilatérale, en autant que tel acte de vente soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, aux termes et conditions de la promesse bilatérale;
- 7- de fermer et retirer l'immeuble du domaine public de la Ville, à toute fin que de droit, telle fermeture et tel retrait étant effectifs à compter de la signature de l'acte de vente résultant de la promesse bilatérale;

- 8- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.068 1255792011

CE25 1733

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver une promesse bilatérale, par laquelle la Ville de Montréal s'engage à vendre à Gérer son quartier, à des fins de logement social, un immeuble situé au 1743-1747, avenue Bourbonnière, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, constitué du lot 1 879 940 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme totale de 201 637 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout, selon les termes et conditions prévus dans la promesse bilatérale;
- 2- d'autoriser une dévaluation de 601 694 \$, provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation pour la revente de l'Immeuble pour l'année 2025;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à 201 637 \$, pour l'année 2025, au Service de l'habitation, pour la revente de l'Immeuble pour l'année 2025;
- 4- d'amender l'annexe 1 de la convention de gestion conclue avec la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) pour y retirer l'Immeuble;
- 5- d'approuver tout projet d'acte de vente résultant de la promesse bilatérale, en autant que tel projet d'acte de vente soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, aux termes et conditions de la promesse bilatérale;
- 6- d'autoriser le greffier de la Ville, à signer la promesse bilatérale ainsi que l'acte de vente résultant de la promesse bilatérale, en autant que tel acte de vente soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, aux termes et conditions de la promesse bilatérale;
- 7- de fermer et retirer l'immeuble du domaine public de la Ville, à toute fin que de droit, telle fermeture et tel retrait étant effectifs à compter de la signature de l'acte de vente résultant de la promesse bilatérale;
- 8- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.069 1256037004

CE25 1734

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver une promesse bilatérale, par laquelle la Ville de Montréal s'engage à vendre à Mission Old Brewery, à des fins de logement social, un immeuble situé au 1451-1455, rue Sicard, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, constitué du lot 1 879 184 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme totale de 200 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout, selon les termes et conditions stipulés à la promesse bilatérale;
- 2- d'autoriser une dévaluation de 1 275 000 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation pour la revente de l'immeuble pour l'année 2025;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalents de 200 000 \$ pour l'année 2025, au Service de l'habitation pour la revente de l'immeuble pour l'année 2025;
- 4- d'amender l'annexe 1 de la convention de gestion conclue avec la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) pour y retirer l'immeuble;
- 5- d'approuver tout projet d'acte de vente résultant de la promesse bilatérale, en autant que tel projet d'acte de vente soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, aux termes et conditions de la promesse bilatérale;
- 6- d'autoriser le greffier de la Ville, à signer la promesse bilatérale ainsi que l'acte de vente résultant de la promesse bilatérale, en autant que tel acte de vente soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, aux termes et conditions de la promesse bilatérale;
- 7- de fermer et retirer l'immeuble du domaine public de la Ville, à toute fin que de droit, telle fermeture et tel retrait étant effectifs à compter de la signature de l'acte de vente résultant de la promesse bilatérale;
- 8- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.070 1255792013

CE25 1735

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de promesse bilatérale par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de 9060-5817 Québec inc., aux fins de réserve foncière et d'aménagement d'une piste cyclable, un immeuble constitué du lot 1 165 440 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec bâtiment situé au 2420, boulevard Marcel-Laurin, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour une somme de 2 200 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet de promesse;
- 2- d'autoriser la signature de l'acte de vente par le greffier de la Ville, pour autant que, de l'avis du Service des affaires juridiques, l'acte de vente dans sa forme finale soit substantiellement conforme à la promesse bilatérale;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.071 1258290004

CE25 1736

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de promesse bilatérale par lequel la Ville de Montréal s'engage à acquérir de Station Crowley inc., aux fins de logements sociaux et abordables, un terrain vacant d'une superficie de 790,9 mètres carrés, constitué du lot 6 607 823 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme de 4 200 525 \$, plus les taxes applicables, le tout, selon les termes et conditions stipulées au projet de promesse;
- 2- d'approuver tout projet d'acte de vente résultant de la promesse bilatérale, en autant que tel projet d'acte de vente soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, aux termes et conditions de la promesse bilatérale;
- 3- d'autoriser le greffier de la Ville, à signer la promesse bilatérale ainsi que l'acte de vente résultant de la promesse bilatérale, en autant que tel acte de vente soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, aux termes et conditions de la promesse bilatérale;
- 4- d'émettre un chèque de 420 052 \$ au nom de Station Crowley inc. au moment de la signature de la promesse bilatérale à titre de dépôt;
- 5- d'autoriser l'émission d'un chèque au montant du solde du prix de vente pour l'acquisition au nom de Station Crowley inc. ou au nom du notaire en fidéicommis du vendeur, en autant que l'acte de vente soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, aux termes et conditions de la promesse bilatérale;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.072 1255639005

CE25 1737

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de promesse bilatérale d'achat et de vente par lequel la Ville de Montréal s'engage à vendre à EJP Construction inc., trois terrains constitué des lots 6 345 345, 6 345 346 et 6 345 347 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 11 516,1 mètres carrés, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour une somme de 7 247 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet de promesse bilatérale;

- 2- de donner une procuration à EJP Construction inc., pour effectuer toute demande de permis ou toute autre demande liée à l'immeuble.

de recommander au conseil municipal :

- 1- de fermer et retirer du domaine public les lots 6 345 345, 6 345 346 et 6 345 347, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à toutes fins que de droit.

Adopté à l'unanimité.

20.073 1259920008

CE25 1738

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver projet de convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et le Centre de transformation de logement communautaire, pour la mise en œuvre et l'administration d'une initiative de prêts de pré-développement visant à faciliter la réalisation de projets de logements hors marché, pour une somme maximale de 186 260 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.074 1256898001

CE25 1739

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'addenda à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et l'Office municipal d'habitation de Montréal (CG25 0031);
- 2- d'approuver les budgets d'exploitation des immeubles visés par la convention pour un maximum de 2 535 000 \$, pour les immeubles localisés au 2665, 2830, 2940, 2950, 3170, 3390 rue Goyer et 3135, chemin de Bedford;
- 3- d'autoriser une augmentation des revenus et des dépenses équivalent de 2 535 000 \$ par année au budget de fonctionnement du Service de l'habitation en 2026, 2027 et 2028;
- 4- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.075 1253867006

CE25 1740

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention de gestion entre la Ville de Montréal et l'Office municipal d'habitation de Montréal dont l'objet consiste à lui confier la gestion du Programme d'habitation du conseil municipal de la Ville de Montréal;
- 2- d'approuver les budgets d'exploitation visés par la convention pour un maximum de 4 965 000 \$, pour les immeubles situés au 2775, 2785, 2800, 2805, 2810, 2815, 2825, 2845, 2855, 2940, 2950, rue Barclay; 2685, 2800, 2810, 2835, 2868, 2892, 2930, 3055, rue Goyer; 3165, 3175, rue Bedford; 6480, 6540, 6550, 6590, 6640, 6690, 6645, 6695, 6705, 6745, avenue Darlington; 6690, chemin Hudson;
- 3- d'autoriser une augmentation de revenus et dépenses équivalent de 4 965 000 \$ par année au budget de fonctionnement du Service de l'habitation en 2026, 2027 et 2028
- 4- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.076 1253867007

CE25 1741

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser, à toutes fins que de droit, la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) à conclure les transactions immobilières prévues à l'addenda n°2 et ce, en conformité avec ses lettres patentes.

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'addenda n°2 visant à modifier l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), Société en commandite District des Brasseurs, Société en commandite Héritage Montoni, Faubourg des Brasseurs, s.e.c. et 9399-8532 Québec inc. le 25 juin 2019 et modifiée aux termes d'un addenda le 25 juin 2019 (collectivement l'« Entente initiale ») aux fins de redéveloppement du site Molson situé dans l'arrondissement de Ville-Marie, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'addenda n°2, pour tout ce qui relève de sa compétence;
- 2- d'approuver un projet d'acte hypothécaire entre la Ville de Montréal et Société en commandite District des Brasseurs, Société en commandite Héritage Montoni, Faubourg des Brasseurs, s.e.c. et 9399-8532 Québec inc., grevant l'Immeuble 2, l'Immeuble 4a, l'Immeuble 4b, l'Immeuble 5 et l'Immeuble 8, pour une somme de 16 798 000 \$, en faveur de la Ville de Montréal, afin de garantir l'accomplissement des obligations du promoteur et des droits de la Ville de Montréal découlant de l'Entente initiale et de l'addenda n°2;
- 3- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'addenda n°2 ainsi que l'acte hypothécaire, et ce, conditionnellement à l'approbation du dossier par le conseil d'arrondissement de Ville-Marie, pour tout ce qui relève de sa compétence.

Adopté à l'unanimité.

20.077 1256462004

CE25 1742

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet d'entente de services de premiers répondants entre Urgences-Santé et la Ville de Montréal, pour une période de deux ans, à compter du 29 septembre 2025, conformément aux dispositions de la *Loi sur les services hospitaliers* (RLRQ, chapitre S-6.2) afin d'assurer la continuité et la qualité des services offerts à la population montréalaise.

Adopté à l'unanimité.

20.078 1255426001

CE25 1743

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville de Montréal vend à La Voirie 1 s.e.c., un terrain constitué du lot 6 345 345 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 5 807,3 mètres carrés, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour une somme de 3 652 730 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout, conditionnellement à l'approbation par le conseil d'agglomération de la promesse bilatérale d'achat et de vente des lots 6 345 345, 6 345 346 et 6 345 347 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le cadre du dossier décisionnel 1259920008;
- 2- d'autoriser la signature de l'acte de vente, conditionnellement à ce que EJP Construction inc. ait signé la promesse bilatérale d'achat et de vente des lots 6 345 345, 6 345 346 et 6 345 347 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et que EJP Construction inc. ait cédé en bonne et due forme ses droits dans la promesse à l'égard du lot 6 345 345 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal à La Voirie 1 s.e.c.;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.079 1259920009

CE25 1744

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier d'un montant total de 400 000 \$ à La Fondation du Théâtre du Nouveau Monde pour la réalisation de son projet d'acquisition d'équipements et de mise aux normes;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.080 1258781009

CE25 1745

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier d'un montant total de 300 000 \$ à l'École nationale de l'humour pour la réalisation de son projet de relocalisation dans le Quartier latin;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.081 1258781008

CE25 1746

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 500 000 \$, à la Société d'habitation des communautés noires (SHCN), à titre de frais de pré-développement pour la réalisation d'un projet d'acquisition à Montréal-Nord;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.082 1259286003

CE25 1747

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération:

- 1- d'accorder un soutien financier de 3 964 392 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation, à la Société d'habitation des communautés noires (SHCN), pour l'acquisition d'un terrain connu et désigné comme étant le lot 1 668 975 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'intersection des boulevards Langelier et Henri-Bourassa, dans l'arrondissement de Montréal-Nord;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte de garantie hypothécaire en faveur de la Ville de Montréal conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.083 1253956004

CE25 1748

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le Rapport annuel d'activités pour les périodes du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 et du 1^{er} janvier au 31 mars 2025 relatif au Fonds Régions et Ruralité Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional;
- 2 - de transmettre ce rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- 3 - d'autoriser le Service du développement économique de la Ville de Montréal à rendre le rapport disponible sur le site Internet de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1255531002

CE25 1749

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la mise à jour du Règlement de gestion contractuelle de la Société du parc Jean-Drapeau.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1257862004

CE25 1750

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver, conformément à la résolution CG20 0619 et au pouvoir délégué dans le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'évaluation de rendement (RCG 15-075), l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Opsis Gestion d'infrastructures inc. réalisée par le Service de la gestion et de la planification des immeubles, dans le cadre du contrat pour les services d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment pour des immeubles de la Ville, (lot 1) (CG22 0556), et l'inscrire sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans à compter de la date du 17 septembre 2025 pour les motifs énoncés au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1257157017

CE25 1751

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Le 30 avril 2025, le gouvernement du Québec adoptait les décrets suivants :

- Décret 582-2025 concernant l'approbation de l'Entente de contribution Canada-Québec pour le projet du parc-nature de l'écoterritoire de la falaise;
- Décret 583-2025 concernant l'octroi de la subvention gouvernementale fédérale maximale pouvant atteindre 25 084 000 \$ pour le projet du parc-nature de l'écoterritoire de la falaise;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser le dépôt de la demande de subvention au Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophe (FAAC) du gouvernement du Canada pour le projet « parc-nature de l'écoterritoire de la falaise »;
- 2 - de confirmer que la Ville de Montréal :
 - a pris connaissance des modalités fédérales du programme FAAC et s'engage à respecter celles qui s'appliquent à elle dans l'éventualité où elle obtient une aide financière pour son projet;
 - s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

- assumera tous les coûts non admissibles associés à son projet y compris tout dépassement de coûts;
- 3 - d'approuver la convention de subvention à intervenir entre la ministre des Affaires municipales et la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1255186001

CE25 1752

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de services du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest de prendre en charge l'élaboration des plans et devis, le processus pour la demande de prix, l'octroi du contrat, la réalisation et la surveillance de l'ensemble des travaux de sécurisation temporaire de l'intersection des rues Wellington et Ann, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11-4).

Adopté à l'unanimité.

30.005 1259299002

CE25 1753

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de déclarer le conseil de ville compétent jusqu'au 31 décembre 2028, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ c. C-11.4), à l'égard des installations et équipements culturels, de sports ou de loisirs relevant de la compétence des arrondissements ainsi que de l'organisation des loisirs sportifs et socioculturels sur leur territoire respectif pour l'exercice des pouvoirs suivants :

- la conclusion du *Contrat de location* avec les centres de services scolaire et les commissions scolaires et le financement relatif à l'utilisation des installations et équipements scolaires par la Ville de Montréal;
- la conclusion de l'entente relative à l'utilisation des installations et équipements municipaux par les centres de services scolaires et les commissions scolaires et l'adoption de la tarification spécifique pour les fins de cette entente; les arrondissements demeurent toutefois responsables d'identifier les installations et les équipements municipaux relevant de leur compétence qui sont assujettis à cette entente;
- la résiliation de l'entente-cadre existante régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre la Ville de Montréal et les commissions scolaires ainsi que de toutes les ententes locales découlant de ladite entente-cadre.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1259622006

CE25 1754

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de ratifier une dépense de 2 640,17 \$, relative au déplacement de la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, du 18 au 27 juin 2025, à Paris (France) et Londres (Royaume-Uni), pour participer au 10^e anniversaire de l'Accord de Paris ainsi qu'au 20^e anniversaire de la London Climate Week;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1250771002

CE25 1755

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la dépense estimée à 5 811,80 \$, relative au déplacement de M. Alain Vaillancourt, membre du comité exécutif, responsable de la sécurité publique, pour participer aux événements des Championnats du monde de l'UCI 2025, qui se tiendront à Kigali (Rwanda) du 23 septembre au 10 octobre 2025;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1256847001

CE25 1756

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de nommer Stéphane Gagnon à titre d'administrateur de l'Agence de mobilité durable, pour un mandat d'une durée de trois ans, à compter du 1^{er} octobre 2025;
- 2 - de renouveler le mandat de Catherine Allard à titre d'administratrice de l'Agence de mobilité durable pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2026;
- 3 - de renouveler le mandat de Catherine Morency à titre d'administratrice de l'Agence de mobilité durable pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2026.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1255548010

CE25 1757

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de nommer Joceline Béland, à titre de d'administratrice indépendante au sein du Conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain pour une durée de quatre ans, à compter du 25 septembre 2025, en remplacement de Pierre Fortin;
- 2 - de remercier Pierre Fortin pour sa contribution au sein du Conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1258514003

CE25 1758

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de nommer Siyuan Liu et Sarah Dennene à titre de membres du Conseil interculturel de Montréal pour un premier mandat de trois ans, à compter de septembre 2025;
- 2 - de nommer Mina Fakhravar à titre de membre du Conseil interculturel de Montréal pour un premier mandat de trois ans, à compter de novembre 2025;
- 3 - de désigner Mohamed Mimoun à titre de vice-président du Conseil interculturel de Montréal pour un premier mandat de deux ans, à compter de septembre 2025;
- 4 - de remercier les membres sortants pour leur contribution au sein du Conseil interculturel de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1259404003

CE25 1759

Vu la résolution CA25 210228 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 2 septembre 2025;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de modifier le budget de la Ville de Montréal afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Verdun, d'une contribution financière de 11 780 \$, non taxable, provenant de Sport et loisir de l'île de Montréal (SLIM), dans le cadre du programme *Circonflexe*, volet « Point de service », pour le déploiement du projet de prêt de matériel et équipement, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4);

- 2 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à l'arrondissement de Verdun.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1257020003

CE25 1760

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la réception d'une contribution financière de 386 078 \$ de la Fondation Espace pour la vie pour soutenir divers projets du Service de l'Espace pour la vie;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant et autoriser le Service de l'Espace pour la vie à affecter ce montant pour la réalisation de ses divers projets.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1250348008

CE25 1761

Vu la résolution CA25 10 213 du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord en date du 2 septembre 2025;

Il est

RÉSOLU :

de modifier le budget de la Ville de Montréal afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Montréal-Nord, d'un soutien financier totalisant 49 500 \$, accordé par Sports et Loisirs de l'île de Montréal dans le cadre du programme circonflexe, projet de prêt gratuit d'équipements sportifs et de plein air dans les parcs Ottawa et Oscar, visant à permettre une meilleure accessibilité, augmenter et favoriser la pratique d'activités pour la population, notamment auprès des personnes plus vulnérables, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.014 1250139003

CE25 1762

Vu la résolution CA25 25 0237 du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en date du 2 septembre 2025;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 80 242,45 \$, taxes incluses, en provenance du Service de la gestion des immeubles, vers l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour le nettoyage après sinistre et les travaux de réparation comme à la suite d'un dégât d'eau survenu le 26 février 2025 au Centre de loisirs multiethnique Saint-Louis, situé au 3557, rue Saint-Urbain.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1257771001

CE25 1763

Vu la résolution CA25 240367 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie en date du 9 septembre 2025;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de majorer la dotation de la Division de l'aménagement des parcs et des actifs immobiliers, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, pour un montant de 156 423 \$, taxes nettes, pour les travaux de réhabilitation environnementale dans le cadre de l'exécution des travaux d'aménagement du parc François-Dollier-de-Casson, dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

30.016 1255476001

CE25 1764

Vu la résolution CA25 22 0251 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 8 septembre 2025;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de majorer la dotation de l'arrondissement du Sud-Ouest, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, pour un montant de 190 327,05 \$, taxes incluses, pour les travaux de réhabilitation environnementale dans le cadre de l'exécution des travaux d'aménagement du parc Clifford, dans l'arrondissement du Sud-Ouest;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.017 1257843006

CE25 1765

Vu la résolution CA25 26 0215 du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en date du 2 septembre 2025;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de majorer la dotation de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, pour un montant de 59 585,41 \$ afin de retenir les services professionnels requis pour le suivi de l'eau souterraine et des biogaz dans le parc Rosemont exigé dans le cadre de l'autorisation environnementale;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.018 1259937002

CE25 1766

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser des virements budgétaires totalisant 2 448 000 \$ entre les projets de compétences différentes inscrits au Programme décennal d'immobilisations (PDI) du Service des technologies de l'information;
- 2 - d'imputer le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.019 1257235001

CE25 1767

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le règlement hors cour de la requête introductive d'instance en reconnaissance judiciaire d'un droit de propriété intentée contre la Ville de Montréal par la Congrégation Belz, conformément à l'entente convenue entre les parties qui prévoit notamment la vente par la Ville du lot 1 350 849 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à la Congrégation Belz pour la somme de 700 000 \$;
- 2 - de fermer et retirer du domaine public le lot 1 350 849 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 3 - d'autoriser le greffier de la Ville à signer un acte de vente pourvu que celui-ci soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques, à l'entente de règlement hors cours jointe au présent dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.020 1250326003

CE25 1768

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de décréter l'étalement de la variation des valeurs foncières imposables découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière triennal 2026-2027-2028 s'applique aux taxes basées sur les valeurs imposables inscrites à ce rôle, conformément à l'article 253.27 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Adopté à l'unanimité.

30.021 1253074001

CE25 1769

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal au pacte de Berlin pour la nature en milieu urbain et atteindre au minimum 15 cibles d'ici 2030.

Adopté à l'unanimité.

30.022 1256032001

CE25 1770

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - de nommer les personnes suivantes à titre de commissaires de l'Office de consultation publique de Montréal, pour une période de quatre ans, à compter de septembre 2025 :

- Monique Tessier, Urbaniste
- Mikael St-Pierre, Urbaniste et designer urbain
- Stéphanie Yates, Professeure et spécialiste en communications, relations publiques
- Youla Pompilus-Touré, Gestionnaire et communicatrice expérimentée
- Martin Thiboutot, Avocat
- Richard Adam, Urbaniste
- Karine Casault, MBA, VE, médiatrice accréditée
- Ahmed Hamila, Politiste et sociologue
- Rotem Ayalon, Urbaniste

- 2 - de fixer leur rémunération à 100 \$/h pour les commissaires et à 130 \$/h pour le commissaire désigné comme président d'une consultation pour les deux premières années (2025-2026), et à 105 \$/h pour les commissaires et à 135 \$/h pour le commissaire désigné comme président d'une consultation pour les deux dernières années (2027-2028), sous réserve de l'adoption, le cas échéant, d'un règlement adopté en vertu de l'article 79 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.023 1257010008

CE25 1771

Vu la résolution CA24 25 0256 du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, en date du 4 novembre 2024;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de modifier le budget de la Ville, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, de l'aide financière de 27 444 \$ du ministère de l'Éducation du Gouvernement du Québec, pour la mise en œuvre du projet, soit d'offrir la gratuité des formations menant au brevet de sauveteur national et de moniteur aquatique, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)
- 2 - d'augmenter la base budgétaire de l'arrondissement conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.024 1245670001

CE25 1772

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la mise à jour 2025-2030 de la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs.

Adopté à l'unanimité.

30.025 1244141002

CE25 1773

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de mandater la Direction générale afin de mettre en œuvre les recommandations du rapport selon les orientations formulées dans sa réponse;
- 2- de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats « Bilan de la treizième année d'activité (2023) : rapport et recommandations ».

Adopté à l'unanimité.

30.026 1259902013

CE25 1774

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de mandater la Direction générale afin de mettre en œuvre les recommandations du rapport selon les orientations formulées dans sa réponse;
- 2- de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente de la présidence du conseil « Étude des mécanismes de signalement et de traitement des plaintes en matière d'inconduites et de harcèlement concernant les personnes élues : rapport et recommandations ».

Adopté à l'unanimité.

30.027 1259902012

CE25 1775

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder une contribution en biens et services d'une valeur de 13 000 \$ à l'organisme Ateliers pour la biodiversité pour le prêt des trois salles du Planétarium de Montréal pour l'événement « Journée de dialogue: économie, biodiversité et changements transformateurs », les 23 et 24 septembre 2025;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de cette contribution;

- 3 - d'édicter, en vertu de l'article 139 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) (24-044), l'ordonnance 15, jointe au dossier décisionnel, afin d'autoriser Ateliers pour la biodiversité à utiliser gratuitement les salles P-11, P-12 et P-13 du Planétarium les 23 et 24 septembre 2025, de 6 h à 18 h 30 l'événement « Journée de dialogue: économie, biodiversité et changements transformateurs ».

Adopté à l'unanimité.

40.001 1257106002

CE25 1776

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser l'organisme SAT Société des arts technologiques, enregistré au numéro 1140728099, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, le 20 et le 28 septembre 2025 dans le cadre des événements culturels qu'il organise;
- 2 - d'autoriser l'organisme Buvette Vino Disco inc., enregistré au numéro 1178589942, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, le 21 septembre 2025 dans le cadre de l'événement culturel qu'il organise;
- 3 - d'autoriser l'organisme Espace ESC ltée, enregistré au numéro 1178990068, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 7 h, le 4 octobre 2025 dans le cadre de l'événement culturel qu'il organise;
- 4 - d'autoriser l'organisme Octov, enregistré au numéro 1175306258, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, le 28 septembre 2025 dans le cadre de l'événement culturel qu'il organise aux Entrepôts Dominion;
- 5 - d'autoriser l'organisme Le Newspeak, enregistré au numéro 1170605282, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, les 12, 17 et 18 octobre 2025 dans le cadre des événements culturels qu'il organise;
- 6 - d'autoriser l'organisme Le Système, enregistré au numéro 1176813765, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, le 1^{er} novembre 2025 dans le cadre de l'événement culturel qu'il organise;
- 7 - d'autoriser l'organisme Récolte locale Montréal, enregistrée au numéro 1175210856, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, le 2 novembre 2025 dans le cadre de l'événement culturel qu'il organise au Centre Communautaire et Culturel Chinois de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1258994018

CE25 1777

Il est

RÉSOLU :

d'édicter en vertu du 3^e alinéa de l'article 23 du Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-102), l'ordonnance 22, jointe au dossier décisionnel, visant à modifier le montant maximal de la subvention additionnelle prévu au Règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1258370004

CE25 1778

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter, avec changement, le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013).

Adopté à l'unanimité.

40.004 1258276006

CE25 1779

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 400 000 \$, afin de financer l'acquisition, l'installation et le maintien de l'actif de bornes de recharge pour véhicules électriques », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1258848025

CE25 1780

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « pont Guy-Lafleur » le pont reliant l'île Bizard à l'île de Montréal, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1254521011

CE25 1781

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de renommer « parc lonkwatia'tarò:ron » le parc lonkwataro:ron, constitué des lots 5 207 745, 5 207 750 et 5 207 746 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1259026002

CE25 1782

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction à 315 kilovolts de la ligne d'alimentation reliant les postes de Saraguay et Rockfield sur le territoire des villes de Mont-Royal, de Côte-Saint-Luc, de Montréal-Ouest et de Montréal (arrondissements de Saint-Laurent, de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et de Lachine) ainsi que le remplacement des postes de Hampstead et Rockfield à 120 kilovolts par des postes à 315-25 kilovolts respectivement situés dans la ville de Côte-Saint-Luc et dans l'arrondissement de Lachine;
- 2 - d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet au sous-ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information à la répondante d'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1258845014

CE25 1783

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver la demande de permis de démolition de la dépendance située au 2055, boul. Gouin Est ainsi que le projet de remplacement, aux conditions suivantes :

- Assurer un traitement architectural simple de la dépendance proposée en évitant par exemple le modèle de portes à croisillons;
- Assurer une cohérence et une continuité avec le corpus existant notamment en recourant au bois pour le revêtement et les ouvertures;
- Assurer que la nouvelle construction n'occasionne pas d'inconvénients pour les propriétés voisines, notamment avec la toiture à double pente qui pourrait causer un risque d'écoulement;
- Dans l'éventualité où des excavations s'avéraient nécessaires, considérer le potentiel archéologique et déclarer toute découverte fortuite.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1258373008

CE25 1784

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 16 du Règlement sur la divulgation et la cotation des émissions de gaz à effet de serre des grands bâtiments (21-042), l'ordonnance numéro 1, jointe au dossier décisionnel, afin d'intégrer la méthodologie de calcul de la cote de performance des émissions de GES.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1250245001

CE25 1785

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'abroger la résolution relative à l'entente de prêt de service entre la Ville de Montréal et la Sûreté du Québec (SQ) (CG25 0163), pour l'affectation d'un maximum de deux cadres policiers-ères du Service de police de la Ville de Montréal à la Division des normes professionnelles de la SQ, pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2028.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1255326005

CE25 1786

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée ordinaire du conseil municipal le Bilan des réalisations 2024 en accessibilité universelle et de la liste des actions suivies en 2025.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1258538001

CE25 1787

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée ordinaire du conseil municipal et du conseil d'agglomération le Plan directeur du parc Jeanne-Mance et de la côte Placide.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1250157001

CE25 1788

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée ordinaire du conseil municipal le Rapport du conseiller à l'éthique et à la déontologie de la Ville de Montréal pour les années 2021 à 2024.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1259163003

Levée de la séance à 9 h 44.

70.001

Les résolutions CE25 1663 à CE25 1788 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Émilie Thuillier
Présidente du comité exécutif

Domenico Zambito
Greffier adjoint